Image not found or type unknown

Photos de moi dans un dossier divorce

Par **NAIVE**, le **18/06/2015** à **11:40**

Bonjour,

Une copine vient d'avoir son jugement de divorce. Il s'avère que j'apparais sur une photo avec son amant et elle. Son ex mari a t il le droit de diffuser mon image sans mon autorisation, puis je demander le retrait de ma photo ou pas? Quels risques j'encoure. Je ne dors plus, car le jour où la photo avait été prise, c'était à un mariage civil où ils assistaient, j'étais à côté d'eux.

Comment faire svp?

Merci de votre aide.

Par **Nonam**, le **26/09/2016** à **12:24**

J'ai le même genre de soucis.
Des photos privées on été utilisées dans le cadre d'un dossier devant le JAF, des photos de moi et deux de mes amies.
La partie adverse a-t'elle le droit d'utiliser des photos de personnes sans leurs accords, comme ça, sachant qu'en plus les photos n'apportent rien au dossier ?

Par **Visiteur**, le **26/09/2016** à **15:53**

Bonjour,
et c'est quoi le problème en fait ? OK vous apparaissez sur des photos sans votre accord... mais après ? Ca vous met en faute ? oui ? non ? vous faites partie des photos ? vous auriez voulu quoi ? que les photos soient découpées ?

Par **Nonam**, le **27/09/2016** à **13:17**

Pour etre plus clair, je suis en cours de procedure pour empecher ma fille de 4 ans daller chez ses grands parents paternel car il tiennent un club libertin (mitoyen a leur maison, aucune separation) et qu'ils y ont enmener ma fille (hors ouverture, mais quand meme).
Dans le dossier mon ex a utiliser des photos de moi qui date davant la naissance de ma fille,

dans le club (sur certaines je suis a moitié denudée) sur d'autres photos j'apparait avec deux amies a moi. Dans quel but, ca je n'en sais rien.
Puis je demander le retrait de ces photos ? Que ca soit pour moi ou mes amies (elles n'ont aucune envie qu'on sache qua une certaine epoque de leurs vies elles sont aller passez des soirées en club libertin)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés